

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS

## SEANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil d'Administration de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 8 mars 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Antoine PEREZ, Jean-Marc LHERMET, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Virginie SUATON, Béatrice HUEHN, Rénaude MORET, Nicole GARD, Henri DURUZ, José BORRUEL, Marc KRIEGER, Geneviève PETITJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** – /

**Procuration** – /

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marc LHERMET

<b>Nombre de conseillers</b> :	13		
En exercice	: 13	Pour	: 12
Présents	: 12	Contre	: /
Votants	: 12	Abstention	: /

### **7.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

**Madame la Présidente,**

*RAPPELLE* que le compte administratif est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice N-1. Il compare d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget, d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats.

*PRECISE* que les dépenses et les recettes liquidées, sur l'exercice 2023 en section de fonctionnement ont été présentées aux membres lors du débat d'orientation qui a eu lieu le 28 février 2024.

*Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration, le compte administratif 2023 du Centre communal d'Action Sociale (CCAS). Puis elle quitte la séance pour laisser le Conseil d'Administration statuer sur les documents retraçant sa gestion durant l'exercice 2023.*

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**APPROUVE** le compte administratif 2023, qui s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés				21 054,48
Opérations de l'exercice	390,00	0,00	25 402,21	18 300,00
<b>TOTAUX</b>	<b>390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 402,21</b>	<b>39 354,48</b>
Résultats de Clôture	390,00			13 952,27
Restes à Réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 402,21</b>	<b>39 354,48</b>
RESULTATS DEFINITIFS	<b>390,00</b>			<b>13 952,27</b>

LIBELLES	SOLDE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés		21 054,48
Opérations de l'exercice	7 492,21	
<b>TOTAUX</b>		<b>13 562,27</b>
Résultats de Clôture		13 562,27
Restes à Réaliser	0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>13 562,27</b>
RESULTATS DEFINITIFS		<b>13 562,27</b>

**Considérant** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 doit être affecté pour être repris au budget primitif 2024.

**DECIDE** d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit **13 562,27 €**, en section de fonctionnement et dit que cette somme sera inscrite au compte 002 du budget primitif 2024.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

La Présidente – Catherine BASTARD

03 AVR. 2024

06 AVR. 2024

  


Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

La Présidente – Catherine BASTARD

  


Le secrétaire de séance – Jean-Marc LHERMET

